

Commune de Bessancourt

A map of the Iberian Peninsula with a black rectangle highlighting the study area in central Spain. A red line indicates the location of the study area within the highlighted region.

Dressé le
9 juillet 2020

5 c1

Plan de Zonage

N° INSEE : 95.060

ECHELLE : 1/2.000

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23 février 2006
Modifié les 6 octobre 2011, 29 novembre 2011, et 27 septembre 2012
Modifié les 24 juin 2014, 9 avril 2015, 15 juin 2017
Mis en compatibilité avec une Déclaration d'Utilité Publique, le 24 février 2020

Dressé par la Direction Départementale de l'Équipement du Val d'Oise
Service d'Aménagement Territorial Sud
Subdivision d'Aménagement de la Vallée de Montmorency

ZONES URBAINES

- ZONES URBAINES ET A URBANISER**
- | | |
|------------|--|
| UA | Tissu Dense Ancien |
| UG | Tissu Pavillonnaire Diffus |
| UE | Equipements et Commerces |
| UC | Habitat collectif |
| UI | Zone d'Activités |
| AU | Zone à Urbaniser |
| AUR | Zone à Urbaniser - Habitat |
| AUK | Zone à Urbaniser - Activités économiques |

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- | | |
|---|--|
| A | Zone Agricole |
| N | Zone Naturelle et Forestière |
| NU | Espace Naturel Bâti |
|  | Bande de Protection des 50 m. des lisières |
|  | Espaces Verts Protégés |
|  | Espace Boisé Classé |
|  | Arbres Protégés ou Alignements d'arbres protégés |

CONTRAINTES GEOTECHNIQUES

-  Risques de Gypse
 Carrières Abandonnées
 Axes d'écoulement pluv

AUTRES CONTRAINTES URBAINES

-  Recul obligatoire
-  Bâtiments, Bâti remarquables
Ensembles architecturaux protégés.
-  Bande inconstructible (20m) depuis la lisière.
-  Emplacements réservés
- Linière d'obligation d'affecter les
rez-de-chaussées des nouvelles
constructions pour des activités
commerciales et interdiction du
changement de destination des
rez-de-chaussées commerciaux existants

Liste des emplacements réservés

Région au plan	Affectation de l'emplacement réservé	Désignation (service ou collectivité chargé d'exploiter le terrain)	Superficie de l'emplacement réservé
A	Rond-point R.D. 191 / R.D. 411	Département	2 897 m ²
B bis	Aménagement du secteur de la Gare	Commune	364 m ²
D	Équipements sociaux éducatifs et sportifs, et terrain vides	Commune	5 500 m ²
E	Jardin familial et terrain vides	Commune	6 179 m ²
K	Bassin de retenue des eaux d'infiltration	Commune	1 238 m ²
M	Passage public	Commune	476 m ²
O	Élargissement du chemin de l'Alaïe	Commune	1 926 m ²
Q	Passage public	Commune	320 m ²
R	Élargissement au n° 2 de l'avenue de Paris	Département	20 m ²
S	Réalisation d'une piste cyclable et d'une base de stationnement au sud de la route de l'Estivade	Commune	2 455 m ²

